

## ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

#### **ECOLE DE CONDUITE « DRIVE SCOP »**

41 bis rue GAMBETTA  
06560 VALBONNE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

#### **« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 17 septembre 2019 jusqu'au 16 septembre 2022.

Pour le préfet,  
Le directeur départemental des territoires et de la mer

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
des Alpes-Maritimes

Serge CASTEL

Site Internet : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)